des Jésuites et des autres congrégations non autorisées sont déposés dans plusieurs cabarets de Lille.

Par arrêté préfectoral en date du 1er mars 1880, le cercle « *l'Union républicaine de La Madeleine* » a été autorisé à se constituer légalement.

Nous lisons dans le *Propagateur* :

« A l'imitation des radicaux parisiens, le *Petit Nord* entreprend une campagne pour l'épuration des noms des rues de Lille.

» Il commence par la RUE CANROBERT.

» Que veut-il mettre à la place ?

» Il ne le dit pas.

» La rue Canrobert, qui compte jusqu'à deux maisons — ce n'est vraiment pas la peine de le prendre de si haut — la rue Canrobert aboutit d'une part au boulevard de Lorraine, de l'autre à la rue La Marmora.

» Le nom du soldat de Crimée et de Metz ne doit plus se trouver auprès de ceux de la malheureuse province et du général piémontais.

» Celui du major Labordère le remplacerait-il avantageusement ?

» Attendons la réponse du *Petit Nord*. »

Nous rappelons que c'est demain 25 mars à huit heures, qu'aura lieu, à l'Hippodrome lillois, le concert spirituel du Jeudi-Saint.

Voici la liste des compositions musicales qui seront interprétées sous la direction des auteurs :

La Rédemption, de MM. César Franck.
La Résurection, de Raoul Puguo.
Les Sept Paroles du Christ Th. Dubois.

Lettres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

BAILLEUL. — L'enquête ouverte sur la tentative d'assassinat dont a été victime, dans la nuit de samedi à dimanche, le sieur François Capon, âgé de 62 ans, cultivateur à la Croix-de-Poperinghe, continue activement.

L'auteur de ce crime, sur les traces duquel la justice sera mise bientôt, doit connaître les habitudes de la ferme. Après avoir pénétré dans la maison d'habitation par une fenêtre à bascule non fermée, il a traversé la cuisine et est entré dans une chambre du rez-de-chaussée où reposait M. Capon.

S'approchant du lit, il porta un coup de rasoir au vieillard endormi et s'enfuit précipitamment pendant que la victime appelait du secours. La blessure, bien que profonde, n'est pas mortelle et tout fait espérer que Capon sera guéri dans quelques mois.

Cette tentative de meurtre a causé une vive émotion dans le pays.

DOUAI. — Dans son audience de lundi, la première chambre de la cour d'appel, siégeant correctionnellement, a jugé l'affaire du sieur Polisset, ancien commissaire de police à Valenciennes, prévenu d'excitation de mineur à la débauche.

En 1876, Polisset fut envoyé à Valenciennes où il se montra dès l'abord très-sévère pour la police des mœurs, et fit fermer deux maisons de tolérance. Cette énergie était bien faite pour conseiller aux autres tenanciers d'user de prévenances et de politesse envers lui. Un sieur Piron, dans la crainte de voir exercer semblables mesures contre son établissement, chercha à se lier avec lui par de nombreux cadeaux, etc. Le moyen était bon. L'accusé passa d'une excessive sévérité à une indulgence coupable et permit l'entrée dans la maison de cinq filles mineures.

Après une plaidoirie de Me d'Hooghe, Polisset est condamné à deux ans de prison et 500 fr. d'amende ; Piron et sa femme sont condamnés à 15 jours de prison et 50 francs d'amende. Les accusés son condamnés solidairement aux dépens.

DUNKERQUE. — Les sermons du R. P. Ponche continuent et obtiennent le plus grand succès, Les meneurs du parti radical sont probablement fatigués de la lutte, car dimanche, lundi et mardi aucune scéne regrettable ne s'est produite.

Les sermons ont lieu maintenant le soir à cinq heures, au lieu de huit. Comme il fait jour jusque vers sept heures, les braves agitateurs ont, sans doute, peur d'être découverts.

CALAIS. — Le *Patriote* assure qu'une somme supplémentaire de 300,000 fr. a été demandée par l'administration des ponts-et-chaussées de Calais pour reculer la ligne des nouvelles fortifications plus à l'ouest de Calais que ne l'indiquait le plan primitif, afin de réserver, dans la nouvelle enceinte, un vaste emplacement propre à l'établissement de nouveaux bassins.

HAZEBROUCK. — Le pourvoi en cassation de Couvelaère, l'assassin d'Ochtezeéle, ayant été rejeté, il ne restait à ce condamné qu'un suprême espoir : la clémence du président de la République. M. Jules Grévy a signé samedi la commutation de la peine de mort prononcé contre Couvelaère par la dernière cour d'assises de Douai, en travaux forcés perpétuels.

— BEAUMETZ. — M. le juge de paix de Beaumetz a rendu tout récemment une décision qui intéresse les cultivateurs.

Il arrive fréquemment que les ouvriers agricoles quittent celui qui les a loués pour la moisson, et se mettent au service d'un autre fermier qui leur offre une position plus avantageuse.

M. le juge de paix de Beaumetz, saisi de la question par un cultivateur de Mercatel, a décidé que le moisonneur, non-seulement ne peut alors réclamer de salaire pour le temps passé au service de celui qu'il a quitté, mais est encore passible de dommages-intérêts envers celui-ci.

— CAMBRAI. — Nous lisons dans le *Libéral* :

« Le chantage par correspondance est décidément à la mode. Après les fameuses lettres espagnoles, après les revendications de Bertin Morissard, l'héritier du « grand maître. » Voici le chantage par sommation menaçante.

» Une de nos concitoyennes, Madame veuve N..., a reçu la semaine dernière, une lettre dont le style et l'ortographe révèlent suffisamment l'état d'esprit et le degré d'instruction de l'auteur.

» Cette lettre reproche à Mme veuve N... de s'être mise en voyage au moment où des quêtes étaient faites à domicile, pour les pauvres; elle lui reproche en outre d'avoir traduit devant les tribunaux des pères de famille, ses fermiers; de louer à bail beaucoup trop cher ses propriétés; enfin, pour réparer tout le mal dont elle est cause, il faut qu'elle donne 6,000 francs pour six pères de famille, faute de quoi son château d'Awoingt sera détruit et sautera d'un seul coup.

» L'argent devra être déposé sur la route du Catteau près la borne kilométrique n. 4, à 0,05 c. du fossé et à 0,05 c. de profondeur.

» Cette lettre, dont l'auteur paraît être de la campagne, a été remise à M. le Procureur de la République, qui a ordonné une enquête.

» A-t-on affaire à une naïve canaille ou à un grossier mystificateur ?

Etat-Civil de Roubaix.

— DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 23 mars — Marguerite Herbaut, rue Ste-Elisabeth, 68. — Céline Marchard, rue du Fontenoy, cour Flipo, 2. — Gustave De Brouwer, rue de l'Epeule, cour Delfortrie, 5. — Alphonse Durieu, rue des Longues-Haies, 209. — Honoré et Achille Créteur, jumeaux, rue de la Paix, cour Guillaume-Lefebvre, 12. — Alphonse Brierre, rue de Tourcoing, 53. — Georges David, rue de Tourcoing, 66.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 23 mars. — Anna Carlier, 20 ans, sans profession, rue de la Paix, 101. — Romain Laroche, 72 ans, Hôtel-Dieu. — Achille Brulois, 70 ans, pensionnaire de l'Hospice-Civil.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DEPOORTERE-BRAYE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Charles DEPOORTERE, décédé subitement à Roubaix, le 24 mars 1880, à l'âge de 54 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT SOLENNELS, qui auront lieu le vendredi 26 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin-de-Roubaix, 56.

Les amis et connaissances de la famille NYS-BROUTAIN, qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de dame Marie-Henriette BROUTAIN, épouse de Monsieur Lucien NYS, décédée à Roubaix, le 24 mars 1880, à l'âge de 36 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT SOLENNELS qui auront lieu le jeudi 25 courant, à 2 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Neuve-du-Fontenoy, 137, établissement de MM. Ternynck.

Les amis et connaissances de la famille DELEU-VANDEMBROUCK, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Ida VANDEMBROUCK, épouse de M. Modeste DELEU, décédée à Roubaix, le 24 Mars 1880, à l'âge de 41 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI qui aura lieu le vendredi 26 courant, à neuf heures, et au SERVICE qui sera célébré le mardi 30, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pierre-de-Roubaix, 38.

Ils vous prient aussi d'assister à l'OBIT DU MOIS qui sera célébré le lundi 26 avril, à neuf heures.

Caisse d'épargne de Roubaix

Bulletin de la séance du 21 mars 1880.

Sommes versées par 196 déposants, dont 61 nouveaux. . . . . 28,771 fr. 00
179 demandes en remboursement . . . . . 19,667 fr. 47

Les opérations du mois de mars sont suivies par MM. Etienne Motte fils et Achille Delattre, directeurs.

AVIS. — Il n'y aura pas de séance le dimanche 28 mars à cause de la solennité de la fête de Pâques.

EPHEMERIDES ROUBAISIENNES

24 *Mars* 1488. — Dame Isabeau de Roubaix, veuve de Jacques de Luxembourg, pose la première pierre d'un hôpital qu'elle place sous l'invocation de Sainte-Elisabeth, mère du procureur. Elle appela, pour le desservir, des religieuses de l'ordre de Saint-Augustin, qui y vinrent, en 1494, administrer et servir douze pauvres femmes chartrières, débiles et languisantes. Cet intéressant établissement, à la fois hôpital et couvent, était érigé sur 5 cents de terre environ situés en face de l'église Saint-Martin et s'étendant sur toute l'ancienne place de la Mairie. Il comprenait, outre le cloître et l'hôpital, une grande et belle chapelle où 800 personnes pouvaient trouver place, un cimetière qui ne fut abandonné que le 23 avril 1796; un corps de logis pour les étrangers, séparé des bâtiments et faisant face à la rue ; une ferme ou basse-cour ; une brasserie et des potagers.
Th. Leuridan. *Histoire de Roubaix*, t. II, p.223.

Belgique

— INFANTICIDE. — On écrit d'Everbecq qu'un infanticide vient d'y être commis. On a découvert dans un jardin le cadavre d'un enfant nouveau-né qui y avait été enterré. La coupable une femme d'environ 40 ans, serait en aveu; elle a été arrêtée et conduite en prison à Tournai.

— ACCIDENT. — Mercredi dernier, un triste accident est arrivé aux travaux du chemin de fer de Lessines à Bassilly. Un jeune ouvrier de 22 à 23 ans, d'Ollignies, du nom de Stalport, est tombé d'un wagon chargé de terre, d'une façon si malheureuse qu'il a eu le bras littéralement broyé sous les roues du véhicule.

— L'EXPOSITION DE BRUXELLES. — On s'est préoccupé beaucoup, depuis, quelque temps, de la questions de savoir si l'Exposition nationale pourrait s'ouvrir à la date annoncée, c'est-à-dire le 15 juin. Le cahier des charges indiquait aux entrepreneurs le 20 juin comme date de la livraison des bâtiments de l'Etat. Aux démarches faites auprès des entrepreneurs, ceux-ci ont répondu qu'il leur était possible de livrer les bâtiments dès le 1er mai, mais qu'ils exigeaient de ce chef une indemnité de 1,000 francs par jour d'avance. Le prix a été longuement discuté; enfin, il y a trois ou quatre jours, l'accord s'est fait moyennant une indemnité de 45,000 francs allouée aux entrepreneurs.

Les bâtiments seront donc livrés à l'Etat le 1er mai.

— ANVERS. — Un sinistre maritime vient de se produire dans le port d'Anvers. Le steamer *Britania*, arrivé jeudi de Hambourg avec un plein chargement, ayant été placé par l'administration du port au quai du Marché-au-Blé-de-Zélande pour y opérer son déchargement, s'y est brisé en deux et s'est rempli d'eau. Le navire peut être considéré comme perdu. Quant au chargement, il sera complètement avarié. On estime la valeur de l'ensemble à une somme de 400,000 francs.

— ANTOING. — L'affaire du vol commis à la station d'Antoing aura, paraît-il, un épilogue assez surprenant.

Depuis quelque temps, un chef d'équipe occupé à l'époque où le vol fut commis, aux travaux de l'établissement de la ligne de Saint-Amand, s'adonnait à de folles dépenses et avait complètement cessé de travailler.

Chaque jour on le voyait se diriger vers le bois de Bruyelles et à son retour, il était nanti de sommes relativement importantes.

Ces allures éveillèrent l'attention de la justice. On le guetta et vendredi on le surprit au moment où il était occupé à puiser des écus dans une cachette pratiquée au pied d'un chêne.

N'ayant pu justifier la possession de ce trésor, il a été conduit à la prison cellulaire. Une instruction judiciaire est ouverte.

— Un triste accident est arrivé vendredi à la station d'Antoing, au passage du train de Tournai de 8 heures ; une marchande de Mons, qui se disposait à prendre le train pour se rendre au marché de Péruwelz, à été atteinte par un convoi de marchandises et jetée sur la voie avec une grave blessure à la poitrine. — La victime de cet accident a été transportée à son domicile dans un état très-alarmant.

— BRUXELLES. — Nous lisons dans un journal belge :

« Jalouse sans doute des lauriers de la police russe, la police belge se distingue aujourd'hui par des procédés tellement expéditifs que cela vaut d'être conté.

» Eugène M... ouvrier français, employé aux travaux de l'Exposition, est domicilié à Etterbeck, 181, rue Cornet. De plus, il a une sœur, commerçante établie à Bruxelles avec laquelle il est en relations assidues ; il est chez elle tout-à-fait de la maison. Cela lui fait en réalité deux domiciles. Donc, rien de moins vagabond que notre héros.

» Le lundi 8 mars, à la soirée, il descendait le *Treurenberg*, s'en allant faire une commission pour sa sœur, — quand il s'est vu arrêter sans crier gare.

» Ne sachant ce qu'on pouvait lui vouloir, il se laisse conduire au bureau de police, où il apprend à son grand étonnement, qu'il est arrêté pour vagabondage. Il objecte qu'il a un domicile... Turlututu... !! On l'emmène au bureau de police d'Ixelles (pourquoi là ?), où il est reçu et traité selon les us et coutumes de ce séjour enchanteur. C'est-à-dire qu'on le garde sous clef, jusqu'au lendemain, mardi, sans lui donner un verre d'eau, sans lui donner un morceau de pain, sans lui permettre de prévenir sa sœur, en proie à des transes mortelles..

» Le lendemain, *dans le bureau de police même*, on le condamne sans vouloir rien entendre à ses protestations et — toujours sans que sa sœur fût avertie de rien — on le traîne aux Petits-Carmes, où on le claquemure bel et bien.

» Eugène M... était « mis à la disposition du » gouvernement pendant un mois et un jour. » (Tel est l'euphémisme dont on s'est servi pour lui notifier sa condamnation.) — Et sous ce prétexte, le gouvernement a trouvé tout naturel de le faire jeter à la frontière française — comme un homme dangereux pour la sécurité du pays !

» Le premier soin d'Eugène M. ., une fois débarrassé de ses argousins, fut de prévenir sa sœur, — absolument ignorante de son sort et dont vous devinez les angoisses.

» Son second soin fut de revenir à Bruxelles pour y reprendre son travail.

» Le pauvre diable a beau se creuser la tête, cherchant quel méfait il peut bien avoir commis pour s'attirer la persécution rigoureuse dont il a été victime. Il ne trouve absolument rien à se reprocher, si ce n'est d'avoir, envers son propriétaire, une dette de 6 francs 75 centimes !!!!

» Et dans quatre mois nous serons assourdis de cantates célébrant l'hospitalité belge. »

FAITS DIVERS

— S'il faut en croire une dépêche de Berlin, publiée par le *Morning Post*, le prince de Bismarck se serait démis un bras.

— Une dépêche particulière de Châtellerault nous apprend qu'un tremblement de terre a eu lieu hier dans cette ville, à six heures trois minutes du soir. La trépidation assez forte qui s'est produite du sud-ouest au nord-est a duré deux secondes.

— UN COUREUR. — Le nommé Barghossi, vient d'accomplir un véritable tour de force.

Il est venu de Valence à Lyon, à pied, en dix heures, c'est-à-dire qu'il a parcouru 110 kilomètres dans cet espace de temps ; puis, à son arrivée, il a fait 18 kilomètres en courant et en franchissant des obstacles sur le cours du Midi ; total : 128 kilomètres en onze heures et demie.

— UN DUEL ÉPOUVANTABLE. — On lit dans l'*Atlas* d'Oran :

« Un de nos amis, parti depuis peu au Maroc, nous écrit pour nous raconter un duel épouvantable dont il vient d'être témoin : Deux Marocains de noble tente, jeunes et possédant tous deux une fortune, s'étaient épris d'une belle fille ; on devine le reste : le sort des armes devait décider quel serait celui des deux amants à qui appartiendrait la belle. Il fut aussitôt convenu qu'un combat à mort aurait lieu sur les bords de l'Oued-Belit, à quelques lieues de Mequinez, et que les champions devraient se trouver au rendez-vous montés et armés chacun d'une carabine, d'un révolver et d'un couteau de chasse. La lutte devait avoir lieu à cheval.

« Les deux rivaux arrivèrent accompagnés de leurs témoins: leurs chevaux étaient splendidement harnachés ; le velours et l'or étincelaient. Les deux ennemis furent placés à 100 mètres de distance ; puis, au signal donné par un coup de pistolet, tiré par un témoin, les deux adversaires s'élancèrent de toute la vitesse de leurs coursiers On ne vit un moment qu'un nuage de poussière au millieu duquel on entendit d'abord deux détonations successives, puis une troisième suivi d'un hennissement.

« Une fois le brouillard dissipé, un terrible spectacle s'offrit aux regards des témoins : un des cavaliers, couché derrière son cheval tué, tenait en joue son rival encore en selle. Celui-ci fit cabrer sa monture qui reçut la charge au poitrail et tomba foudroyée. Le tireur bondit aussitôt pour saisir son adversaire mais il reçut au même instant une balle qui lui brisa la jambe. Une deuxième décharge l'atteignit encore à l'épaule gauche. Cependant il avait eu le temps de décharger coup sur coup son révolver sur son ennemi qui tomba à la renverse.

« Ce fut alors que commença un combat épouvantable. Le dernier blessé, qui avait reçu deux balles dans le ventre, put néanmoins se relever et se traîner, le couteau à la main, sur son rival qui gisait à terre ; ce dernier le reçut en lui enfonçant la lame de son poignard dans la gorge, puis se soulevant par un effort suprême, il allait lui donner un dernier coup lorsqu'il reçut lui-même une blessure qui lui ouvrit la poitrine.

« Enfin, les deux champions, épuisés et sans armes, se traînèrent l'un sur l'autre et se déchirèrent à belles dents, lorsqu'on intervint pour faire cesser la lutte ; mais il était trop tard, les deux combattants furent relevés morts, l'un tenant entre ses dents la joue de son adversaire, et l'autre ayant sa main plongée dans la poitrine béante de lon rival. »

— LE CRIME DE BALAN. — Il semble évident aujourd'hui que le crime de Balan a bien été commis par Rolland, le gendre de la victime, de sa femme, de son fils, ouvrier charcutier à Lyon, et de Revol, un voisin sur lequel les soupçons s'étaient portés tout d'abord.

C'est la femme Revol qui a tout raconté.

D'après elle, l'idée du crime viendrait de Rolland père. Cet homme voulait s'approprier l'argent de sa belle-mère, et surtout devenir titulaire du bureau de tabac que gérait la veuve Burdin. Il vint trouver Revol et lui proposa de faire le coup ensemble moyennant 400 fr. payables de suite, et 2,000 fr. payables après la liquidation de la succession.

Revol aurait accepté, et après quelques jours d'hésitation, le crime aurait été commis.

Si l'on s'en rapporte aux détails fournis par la femme Revol, les quatre complices auraient pris part à l'œuvre de mort.

Les premiers coups ont été donnés par le fils Rolland, qui a assommé sa grand-mère à coups de cailloux, puis, tous, réunissant leurs forces, ont porté la victime, grande et grosse femme, sur son lit et ont ensuite mis le feu, espérant par ce moyen pouvoir anéantir toute trace de leur crime.

Les quatre inculpés ont été arrêtés et aussitôt séparés. Ils ont été amenés à Trivoux et incarcérés.

Des charges accablantes s'accumulent contre ces quatre criminels et tout porte à croire que les aveux de la femme Revol ont été très-sincères.

Cette femme est trop naïve, trop peu intelligente, pour avoir échafaudé la longue et minutieuse déposition qu'elle s'est déterminée à faire dans la soirée de vendredi dernier.

D'ailleurs, aucun intérêt ne pourrait la porter à mentir à la justice : Ce n'est certes pas celui de sauver son mari, puisqu'elle a expliqué la participation de celui-ci à l'assassinat de la veuve Burdin. — Une preuve de l'exactitude de son récit, c'est la déposition de son père, M. Cattin, cultivateur à Balan, qui a affirmé aux magistrats instructeurs, que sa fille lui avait raconté exactement les mêmes détails aussitôt qu'ils lui furent revélés par Revol. — Le récit aussi dramatique qu'horrible qu'elle a fait au procureur de la République a été tout spontané.

Après avoir cherché à défendre son mari contre les accusations dont il était l'objet, la femme Revol, obéissant peut-être aux conseils de son père, s'est décidée à faire des aveux complets. Il est certain que la découverte de cendres dans le four de la chambre attenante à sa maison d'habitation l'a épouvantée.

L'assurance avec laquelle le commissaire a déclaré que ces cendres provenaient de laine brûlée, l'a absolument troublée et elle a eu peur de se voir compromise dans cette épouvantable affaire. Son rôle a consisté simplement à brûler les vêtements ensanglantés et elle a déclaré qu'elle ne l'avait fait que forcée par son mari qui lui inspirait une veritable crainte

C'est le jour de la découverte du crime, à 2 heures de l'après-midi, qu'elle a mis le feu aux vêtements : il ne lui a pas fallu moins d'une heure et demie pour en venir à bout.

— Un jeune homme de seize ans, élève de troisième du lycée protestant de Strasbourg, vient, dit l'*Express de Mulhouse*, de se tuer en se jetant sous un train, près de Hœnheim. Faiblement doué pour les études, il n'avait à attendre qu'un certificat peu satisfaisant et redoutait le mécontentement de ses parents.

— La vacation des bronzes d'art anciens, des meubles quinzième et seizième siècles, etc., de la collection du palais de San-Donato, qui a eu lieu hier, s'est élevée à 165,916 fr.

Un groupe en bronze florentin d'après Jean de Bologne, représentant *Mercure enlevant Pandore*, a été adjugé 6,400 francs, a M. Mannheim ; une croix processionnelle du quatorzième siècle, en argent, à M. du Sommerard, pour le musée de Cluny, 11,100 fr. ; l'*Automne*, terre cuite de Clodion, à M. Lutti, 19,000 fr. ; la *Dénicheuse*, statuette de Clodion, à M. Assunta, 5,600 fr. ; la *Vénus triomphante*, groupe bronze d'après François Girardon, à M. Jackson Jarves, 25,200.; un cabinet vénitien dix-septième siècle, au musée de Cluny, 5,100 fr.; un trône en noyer de Guilliano de Médicis, à M. Stillman, 18,500 fr. ; la *Nuit*, de Michel-Ange, bronze florentin du seizième siècle sur cire perdue, socle en cersico, 2,500 fr., à M. de Reuil.

— D'après la Société pour la propagation de la foi juive, dont le siége est à Berlin, il y aurait en ce moment sur la terre six à sept millions d'israélites: c'est du moins, on le suppose, à peu près le même nombre qu'aux temps du roi David.

5,000,000 d'entre eux vivraient en Europe, 200,000 en Asie, 800,000 en Afrique, 1,000,000 à 1,500,000 en Amérique.

En Europe, c'est la Russie qui a le plus de juifs : 2,621,000. Ensuite c'est l'Autriche-Hongrie, avec 1,375,000 israélites, dont 575,000 dans la seule Gallicie.

Viennent ensuite par ordre décroissant : L'Allemagne, avec 512,000 israélites, dont 61,000 en Posnanie; la Hollande, avec 70,000; l'Angleterre, avec 50,000; la France, avec 49,000; l'Italie, avec 35,000; l'Espagne et le Portugal réunis en ont 2,000, 3,000, peut-être 4,000; la Suède, 1,800; la Norvège, 25.

Berlin possède 45,000 israélites, presque autant que la France entière.

En Asie, l'Inde à 20,000 juifs; la Palestine 25,000. A Jérusalem, ils ont la majorité, on les y évalue a 13,500, les musulmans étant au nombre de 7,000 et les chrétiens au nombre de 5,000.

— Lundi il s'est produit dans les salles de jeu de Monte-Carlo, un fait très curieux et qui a peu de précédents; a une table de trente-et-quarante, la rouge est sortie dix-neuf fois de suite. La banque de cette table a sauté deux fois et a dû, à deux reprises, avoir recours à la caisse de l'administration. Le prince Amédée, frère du roi d'Italie et ancien roi d'Espagne, arrivé depuis la veille à Monte-Carlo, assistait à cette surprenante série, mais sans prendre aucune part au jeu. M. le comte Aspremont, très connu à Nice, a gagné douze mille francs avec deux louis.

— Samedi matin, à quatre heures, une maison s'est subitement écroulée à Is-sur-Tille (Côte-d'Or), avec un craquement effroyable. Cette maison était habitée par deux jeunes époux mariés depuis quinze jours à peine. Réveillé en sursaut par le bruit, le mari prévient sa femme et saute par la fenêtre, mais la malheureuse n'a pas le temps d'en faire autant et tandis qu'elle cherche à s'orienter dans l'obscurité, la maison, en s'écroulant, l'ensevelit sous les décombres. Quand, une heure après, on se fût mis à faire des fouilles, on ne trouva plus qu'un cadavre horriblement mutilé. Ce fut une scène horrible! Le mari, fou de désespoir, se précipite sur le cadavre de son épouse et c'est à grande peine qu'on parvint à l'emmener. Cette malheureuse femme avait vingt-quatre ans.

— Un médecin, ami de M. Naquet, donne en faveur du divorce un argument curieux.

Au bout de sept ans, le corps se renouvelle entièrement, de sorte qu'au bout de ce temps vous n'êtes plus le même mari, et vous, madame la même épouse. On pourrait alors se marier à intervalles de sept ans. C'est la polygamie tournée par la médecine.

— Depuis plusieurs jours, on juge en Suisse, à Lugano (Tessin), un procès qui fort heureusement est très-rare dans la pratique judiciaire de la Confédération.

Il s'agit du meurtre d'un homme pendant les dernières élections et d'arrestations arbitraires dont se seraient rendues coupables les autorités du village de Skalisc.

La Confédération avait d'abord tenté de concilier les choses en faisant promettre une amnistie par le conseil d'Etat du Tessin. Mais les esprits étaient beaucoup trop agités, les partis trop divisés pour admettre cette solution. D'ailleurs, les personnes lésées ont insisté pour obtenir une satisfaction. Dans tout le pays, on ne s'occupe que de cette affaire qui attire à Lugano un grand concours de monde; des auditeurs curieux et empressés sont même venus d'Italie.

— Bachaumont a découvert l'origine du *rappel* des artistes dramatiques en France :

« Mme Boulanger, passant en 1840 des bancs du Conservatoire à la salle Feydeau, fut la première artiste rappelée sur ce théâtre. Elle avait choisi pour début le rôle de Colombine du *Tableau parlant*, et elle jouait aux côtés d'Elleviou. A l'issue de la représentation, Colombine fut ramenée sur la scène par son séduisant Pierrot ; le lendemain, dans le *Journal de l'Empire*, Geoffroy, mentionnait en une seule ligne ce rappelle mérité, et Mme Boulanger, modeste débutante, devint à partir de ce moment l'émule, la rivale de Mme Duret, et de Mlle Regnaut. »

— Une dépêche adressée d'Athènes au *Reichsanzeiger* de Berlin annonce que l'on vient de découvrir de nouveaux restes antiques sur l'emplacement d'Olympie. Parmi les objets mis au jour, on remarque un torse romain en marbre de grandeur naturelle, une tête d'Héra en terre cuite également de grandeur naturelle, une statuette archaïque en bronze, un adolescent et un hoplite.

— La Cour d'assises du jura, dit le *Courrier Franc Comtois*, vient d'être appelée à juger une affaire qui a profondément ému et passionné l'auditoire. Une jeune fille et un enfant étaient assis au banc des accusés. La jeune fille se nomme Adèle Chauvin. Voici son histoire : Après neuf ans de poursuites, un nommé Sergent a fini par triompher de sa résistance. Devenue enceinte, elle est abandonnée par lui, pour se venger, elle lui tire quatre coups de revolver. A l'interrogatoire, elle avoue son crime, mais en explique les causes. Ensuite comparaît Sergent; il dépose à voix basse ; il nie. Un murmure d'indignation s'élève dans toute la salle. Le ministère public dans un réquisitoire habile et vraiment éloquent, frappe sans pitié Sergent : «Vous êtes deux fois lâche : d'abord pour avoir rendu une jeune fille mère sans vouloir l'épouser; ensuite pour nier ce fait, afin de rendre ce crime inexcusable. » Le jury a rendu un verdict négatif. L'acquittée, tenant son enfant dans ses bras, est sortie au milieu de la sympathie de toute l'assistance.

— UN DUEL FANTASTIQUE. — L'*Impartial de Madrid* publie le stupéfiant récit que voici :

« Un duel terrible et sans précédent vient d'avoir lieu à Valparaiso. Un musicien avait été gravement offensé par un autre professeur de musique, et il le défia au piano. Le combat a duré quarante-huit heures, sans manger, sans boire et sans se reposer un moment, et pendant tout ce temps, les deux artistes ont tapé sur leurs instrument sans trève ni merci.

« L'une des conditions du duel portait que l'on ne jouerait point de morceau de danse d'aucune sorte. Un des combattants à touché 150 fois le *Misèrere*, du Trouvère, et au moment où il allait le recommencer pour la 151e fois, il est tombé lourdement sur le piano. Il était mort. Quant à son adversaire, transporté dans un état désespéré à l'hôpital, on craint fort pour sa vie. Les quatre témoins de ce fait extraordinaire autant que sauvage, donnent des signes d'aliénation mentale. Les pianos sont dans un état pitoyable, par suite de la durée de ces exercices qui les ont surmenés. »

— Le gouvernement anglais estime que les frais nécessités par la campagne de l'Afrique du Sud se montreront, jusqu'au 31 mars, à 30,625,000 fr.

Le total des sommes dépensées pour la guerre du Zoulouland est de 111,130,000 fr.

A ce chiffre viendra s'ajouter celui des pensions de retraite à faire aux invalides de cette guerre lointaine.

— LES VINS D'ESPAGNE. — On écrit de Barcelone :

« Les quantités de vins que l'on expédie dans notre région pour la France sont véritablement effrayantes. Sur toute la côte catalane, à Rosas, à Cadaquès, à Palamos, à San-Felieu, à Barcelone, à Tarragone, ce ne sont que navires en charge pour Port-Vendres, Cette où Marseille. Et sur toute la ligne ferrée, de Port-Bou à Valence, on ne rencontre que convois de fûts pleins ou vides, qui vont ou qui viennent. Nos paysans en sont littéralement ébahis ; ils n'avaient jamais vu un tel commerce, et ils n'en soupçonnaient même pas la possibilité. Rien que dans le port de Tarragone, et pendant le mois de février écoulé seulement, les relevés officiels constatent l'embarquement de 30,203 pipes de vins. Naturellement la hausse n'a pas tardé à se faire sentir. Les qualités, par exemple, en bons vins pesant bien et fortement colorés, que l'on a pu se procurer à dix-huit et vingt piécettes la charge au début de la campagne, ne peuvent maintenant être obtenues à moins de trente. Dans les villes, les consommateurs se plaignent de cette élévation, dont le contre-coup n'a pas tardé à se faire sentir dans le commerce de détail.

« En somme, la France est en train d'enrichir notablement ce pays. A Cerbère, la première gare française sur la ligne de Perpignan à Barcelone, et où vient naturellement converger tout le transit international, on a calculé que la valeur des vins exportés cette saison dépassera la somme de 16 millions. »

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CIVIL

La; seconde vie d'Eugène Picault

Au mois de mai 1848, un jeune homme de vingt-deux ans, commis dans une maison de confections de Paris, épousait Mlle Célestine Handoz, fille unique d'honnêtes petits bourgeois. Il se nommait Eugène Picault.

Au moi de mai 1870, mourrait à Sienne, dans une villa somptueuse, un riche étranger qu'on avait pu voir, pendant plusieurs années, traîner à travers l'Italie son corps amaigri par la maladie de langueur dont l'issue devait être fatale. Une femme jeune encore, d'une beauté étrange, était la compagne fidèle du malade et ferma les yeux du mort. Les journaux de Sienne enregistrèrent le décès de « sir William Guthry » d'Arusmont, sujet anglais, fils de Robert » Guthry et de Margaret Courthenay », et ils ajoutèrent à leur courte notice quelques mots sympathiques pour sa veuve.

Eugène Picault et William Guthry étaient le même homme.

Comment le petit employé de commerce qui, en 1848, préludait à la vie banale par le plus bourgeois des mariages se trouvait-il en 1870, métamorphosé en Anglais spleenétique et millionnaire ? Qu'était cette femme d'allures romanesques qui vint s'agenouiller sur sa tombe, dans le cimetière de Sienne, et qui ressemblait si peu à la modeste petite mariée de 1848 ?

C'est tout un roman, roman de la vie réelle, et, s'il ne s'agissait d'un procès plaidé ces jours derniers devant la 1re Chambre, on pourrait prendre ce que nous allons raconter pour le scénario d'un roman d'aventures et de mœurs.

Eugène Picault n'était pas né pour l'existence calme du comptoir. C'était un aventureux et un ambitieux. A peine marié, à peine possesseur de la maigre dot de sa femme, il tenta les affaires; il se fit patron. D'une intelligence extrêmement ouverte et d'un tempérament de feu, il partagea sa vie entre les plaisirs bruyants et les entreprises hasardeuses. Le résultat fut déplorable : en 1854, Picault était ruiné, couvert de dettes, complètement disqualifié sur le marché de Paris.

C'est alors qu'il fit la connaissance d'une jeune Américaine, qui, à vingt ans, était maîtresse d'elle-même et parcourait en touriste le vieux continent. Elle se nommait Mlle Sylva Phiquepal d'Arusmont. Fille de planteurs espagnols établis aux Etats-Unis, elle avait perdu son père, sa mère, ses proches parents, et elle allait à travers le monde, gaspillant, sans compter, les revenus de ses immenses domaines d'Amérique.

En 1854, Mlle d'Arusmont se trouvait à Paris. Elle cherchait un homme entendu aux affaires, une sorte de régisseur-intendant, pour surveiller sa fortune territoriale et veiller sur place à ses intérêts.

A ce moment, Eugène Picault, avait installé dans une petite rue des quartiers populeux une sorte d'agence de contentieux et recouvrements. Une paire de panonceaux de cuivre ornait sa porte — « vente, achat de terrains, affaires litigeuses, gérances de propriétés... » les diverses spécialités de sa profession étaient soigneusement énumérées.

Gérances de propriétés... Ces mots frappèrent Mlle d'Arusmont, un jour qu'elle passait devant l'agence d'Eugène Picault. Elle entra, elle exposa son désir de trouver un homme capable et sûr pour surveiller ses domaines d'Amérique. Picault devina que c'était la fortune qui venait à lui. Il s'offrit ; la riche héritière fut absolument séduite par ses dehors corrects, par le sérieux apparent de ses idées, déjà peut-être, qui sait ? par les agréments de sa personne, car Mlle d'Arusmont était une nature ardente, une fille du soleil et Picault pouvait passer à bon droit pour un beau, un très beau garçon.

Quelques semaines plus tard, ils s'embarquaient ensemble. Mais l'ancien commis n'avait voulu accepter qu'une sorte de mission temporaire. Il avait à peu près décidé la riche héritière à réaliser son immense fortune territoriale. Lui-même organiserait et mènerait à bien cette opération considérable, après quoi il devait revenir en France. C'est pourquoi Eugène Picault laissait à Paris sa femme et les deux jeunes enfants qui, depuis 1848, lui étaient nés.

Une correspondance régulière et des plus affectueuses s'échangea entre les époux. D'Amérique, par chaque paquebot, Mme Picault recevait de longues et bonnes lettres ; les envois d'argent étaient fréquents. Mais, peu à peu, Picault laissa percer dans ses confidences conjugales le désir de s'établir définitivement en Amérique, aussitôt que la fortune de Mlle d'Arusmont serait liquidée, et il supplia sa femme de venir le rejoindre.

Mme Picault s'embarqua en 1857. Elle trouva son mari installé dans une riche maison des environs de Philadelphie, à German-Town, au centre des propriétés dont la surveillance lui était confiée.

Picault accueillit sa femme avec des transports de joie. Pendant plusieurs semaines, il l'entoura de soins touchants, il lui prodigua les marques d'une immense tendresse, la présence même de Mlle d'Arusmont ne l'arrêtait pas ! Mme Picault était joyeusement surprise. Elle avait quitté un indifférent, un débauché; elle retrouvait un mari, un amoureux. Picault lui paraissait transformé, c'était merveille !

Soudain, tout changea. Un jour Picault redevint froid, dur, hautain. Il repoussa dédaigneusement sa femme; il répondit à son amour par le mépris. La pauvre Mme Picault fut abandonnée, humiliée.

Elle comprit tout.

Accablée par les mépris, persécutée par la haine féroce de Sylva, mourante de douleur, la pauvre femme quitta l'Amérique. Elle revint en France, seule, hélas ! Car, de ses deux filles, Eugénie et Clémence, l'aînée avait été placée par Picault dans un couvent d'Amérique, et il avait gardé la seconde près de lui.

Cinq ans se passèrent, Sylva d'Arusmont et son favori menaient l'existence fastueuse et vagabonde; trois enfants leur naquirent. Cependant Mme Picault, avec son courage de mère, s'était mise à la recherche de ses filles. Pauvre, abandonnée, forcée de travailler pour tenir sa vie, elle finit par découvrir le couvent où se trouvait l'aînée, et elle put réunir, au prix de quels sacrifices! assez d'argent pour la rapatrier. La malheureuse enfant était délaissée dans ce couvent depuis deux ans, Picault, tout entier à sa maîtresse — qu'il finit par épouser — avait oublié sa fille, négligeant même de payer la pension !

Mais l'infortunée Mme Picault était réservée encore à une autre grande douleur. Sa seconde fille, Eugénie, celle qu'avait gardée son mari, mourait en 1874, à dix-huit ans !

Mme Picault n'apprit cette mort que l'an passé. C'était l'époque où Picault, malade, affaibli, traînait, de ville en ville, une ombre d'existence, jusqu'au jour où les journaux de Sienne annoncèrent que « sir William Guthry d'Arusmont, rentier, sujet anglais, » avait succombé à la maladie de langueur qui le minait depuis longtemps. Mme Picault reçut en même temps l'avis du décès de la seconde de ses filles et de celui que les constatations judiciaires posthumes firent reconnaître pour Eugénie Picault.

Aujourd'hui, la malheureuse femme, vieillie, usée, n'ayant plus d'espoir en ce monde, vient de faire annuler par le tribunal civil le second mariage de son mari ; elle a fait par là même déclarer adultériens les trois enfants issus de l'union de Picault et de Sylva d'Arusmont.

Mais l'Américaine n'a pas répondu à cette instance. Où est-elle ? Qui pourrait le dire ?

Après quelques semaines de deuil sévère, elle emmenait ses enfants, quittait la maison où son amant s'était éteint, et disparaissait. On ne l'a plus revue.

Personne ne vient plus prier, dans le cimetière de Sienne, sur le tombeau magnifique de sir William Guthry d'Arusmont, rentier, sujet britannique, *alias* Eugène Picault, ancien commis de nouveautés à Paris.

Les frères de Mont-de-Marsan

On écrit de Mont-de-Marsan, 17 mars.

Le procès des Frères de Mont-de-Marsan, ou plutôt de Mgr Delannoy, évêque d'Aire, va se plaider lundi prochain ; Me Fauret, du barreau de Pau, et M. Lafabrie, plaideront contre la ville, et l'on ne peut guère douter que leurs conclusions ne soient admises. Au Conseil municipal, dans une des dernières réunions, on a eu l'air de ne pas y contredire, et l'un des conseillers, plus franc que ses collègues, n'a pas craint de leur dire que c'était une nouvelle charge de quatre-vingt à cent mille francs qui allait venir s'ajouter à la dette d'environ un million dont est déjà grevée la ville de Mont-de-Marsan.

Mais quels hommes aussi ces braves Montois vont choisir pour diriger leurs affaires? Des étourdis, ou des hommes de si petite fortune qu'il doit leur importer relativement peu que la commune soit plus ou moins imposée; ils savent que que leur part contributive ne sera jamais bien lourde.

On croit qu'au renouvellement du Conseil quelques-uns des plus fous seront mis à la porte et on ne craint pas de leur annoncer publiquement. Il est incontestable qu'on commence à se raviser, et il se pourrait bien que les personnes les plus honorables ne fussent pus laissées de côté et qu'on les priât de prendre la place de nos conseillers actuels, au moins d'un grand nombre. Le procès des Frères ne contribuera pas peu à ce revirement de l'opinion.

Chose[s]...
Une anecdote a...
selet :
La race des mé...
cer. Mais j'en ai b...
Un d'eux, le d...
d'ailleurs, mais o...
monter chez ses c...
l'escalier, et de là...
— Holà ! criait-...
accourait sur le p...
lade ?
— Pas très-bien, ...
toujours le lit.
— Diable ! Dites-...
venir jusque sur l...
— Oui, monsieu...
— Quelquefois le...
en robe de chamb...
Eh bien ! mon a...
pas ?
...
Hein ! quoi ! ...
Hélas !
...

NOUVEL...
LES C...
...
La *Liberté* c...
jeudi, le *Journa*...
adressé par M...
République, con...
dre à l'égard de...
Le rapport vi...
appliquer et rap...
sur la matière ...
et 1866.
De son côté, ...
nal officiel de d...
invitant les con...
présenter leurs...
délai.
Les derniers ...
relatifs aux co...
autorisées ont...
qu'ils ne sera...
ques.
COMMIS...
La commissi...
aujourd'hui de...
auxquels elle c...
ances parleme...
Elle a décidé...
prochain et re...
avril.
DES C...
La commissi...
rapports entre...
chemins de fe...
aujourd'hui les...
pagnies.
Les représen...
se rattachant a...
aux révocation...
La commissio...
les ministres c...